

## MDPH de la Charente

Maison Départementale des Personnes Handicapées

15 boulevard Jean Moulin

16000 ANGOULÊME

Téléphone : 0 800 00 16 00



# DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER AUPRES DE LA MDPH POLE JEUNES

## 1- RECEVABILITE DU DOSSIER DE DEMANDE

Liste des 4 pièces obligatoires pour la recevabilité administrative	Si primo-demandeur MDPH	Si demandeur déjà enregistré	délai
Formulaire de demande signé par l'utilisateur ou son représentant légal (tuteur, curateur renforcé, parents ayant l'autorité parentale)	<b>OBLIGATOIRE</b> (au moins la partie A et E)	<b>OBLIGATOIRE</b> Au moins la partie A La partie E est aussi obligatoire sauf en cas de renouvellement avec situation inchangée	<b>1 mois*</b>
Justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal pour les enfants (titre de séjour ou équivalent si besoin)	<b>OBLIGATOIRE</b>	Non obligatoire (si déjà enregistré)	<b>1 mois*</b>
Justificatif de domicile actuel daté	<b>OBLIGATOIRE</b>	Non obligatoire (si déjà enregistré)	<b>1 mois*</b>
Certificat médical (cerfa) complété datant de moins d'un an, signé et avec le cachet du médecin (ou CM scolaire pour les enfants)	<b>OBLIGATOIRE</b>	<b>OBLIGATOIRE</b>	<b>1 mois*</b>

La date de recevabilité déclenche le calcul du délai des 4 mois. Cette date est celle à laquelle la MDPH dispose des quatre pièces de la recevabilité.

Dans le cas d'un dossier non recevable au moment du dépôt initial, la date de recevabilité est celle de réception de la dernière pièce de la recevabilité.

\*Délai laissé aux usagers pour transmettre le document manquant après la date du dépôt de la demande. Les dossiers incomplets sont déclarés irrecevables passés ce délai. Ils sont inscrits sur l'ordre du jour de la CDAPH. L'irrecevabilité fait l'objet d'une décision de la CDAPH.

## 2- Dossiers enfants : pièces complémentaires obligatoires en fonction de la demande

Pièces complémentaires obligatoires pour dossier complet	Type prestation	Délai
<b>PCH</b>		
RIB	PCH	2 mois*
<b>AEEH</b>		
Justificatif prise en charge / de frais	AEEH + compléments	2 mois*
Surcoût colonie	AEEH + compléments	2 mois*
<b>PARCOURS SCOLAIRES</b>		
GEVA-SCO 1 <sup>ère</sup> demande	Parcours scolarisation	2 mois*
<u>ou</u> GEVA-SCO réexamen (usager déjà connu par la MDPH ayant une notification parcours scolaire déjà en cours)	Parcours scolarisation	2 mois*
CR psychologue ou neuropsychologue ( <b>de moins de 24 mois</b> )	Parcours scolarisation	2 mois*
Dossier CDO + livret d'évaluation ( <b>si demande d'EGPA</b> )	Parcours scolarisation	2 mois*

\*Délai laissé aux usagers pour transmettre le document manquant après la date du dépôt de la demande. Les dossiers incomplets pourront faire l'objet :

- d'un rejet pour le motif suivant : « Rejet faute d'éléments suffisants »
- d'une non attribution
- d'un non renouvellement

A noter :

**L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation a la possibilité de demander des éléments complémentaires en fonction de votre situation.**